

**Conseil Communal du 28 mai 2019**

Présents :

M. Bairin, Bourgmestre  
 M. Legrand, Henriët et Maret, Echevins  
 MM. Margrève, Xhurdebise, Piette, Gustin, Roumez et Godefroid, Conseillers  
 Mme Lignoul, Présidente du CPAS  
 Mme Close, Directrice générale a.i.

**Ordre du jour**

Le Bourgmestre ouvre la séance à 20h00

**Séance Publique :****1/ Inscription d'un point supplémentaire.**

Le Conseil,

A l'unanimité, le Conseil communal admet et déclare l'urgence pour le point " Maison de l'accueil et de l'enfance. ASBL Les Petits Pas. Désignation des représentants."

**2/ Procès-verbal de la séance publique du 30 avril 2019. Approbation.**

Le Conseil,

Par dix voix pour et une abstention (Legrand) ;

APPROUVE le procès-verbal de la séance publique du 30/04/2019.

**3/ Comptes communaux de l'exercice 2018. Arrêté.**

Le Conseil,

Par 10 voix pour et une abstention (Margrève) ;

DECIDE :

**Art. 1er**

D'arrêter, comme suit, les comptes de l'exercice 2018 :

<b>Bilan</b>	<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>
	37.502.658,74	37.502.658,74

<b>Compte de résultats</b>	<b>CHARGES (C)</b>	<b>PRODUITS (P)</b>	<b>RESULTAT (P-C)</b>
Résultat courant	6.697.091,36	6.770.382,04	73.290,68
Résultat d'exploitation (1)	7.866.808,96	8.039.613,39	172.804,43
Résultat exceptionnel (2)	283.290,66	496.423,33	213.132,67
<b>Résultat de l'exercice (1+2)</b>	<b>8.150.099,62</b>	<b>8.536.036,72</b>	<b>385.937,10</b>

	<b>Ordinaire</b>	<b>Extraordinaire</b>
Droits constatés (1)	7.819.807,26	1.978.234,62
Non Valeurs (2)	108.622,21	0,00
Engagements (3)	7.015.159,48	1.978.234,62
Imputations (4)	6.955.845,36	697.092,53
Résultat budgétaire (1 - 2 - 3)	696.025,57	0,00
Résultat comptable (1 - 2 - 4)	755.339,69	1.281.142,09

**Art. 2**

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à la Directrice financière.

#### **4/ Triage de Basse-Bodeux. Cession de chablis opérées dans l'urgence par le Collège communal. Information.**

Le Conseil,

PREND ACTE de la résolution précitée du Collège Communal.

#### **5/ Basse-Bodeux. Aménagements écologiques en forêt sous les lignes à haute-tension. Mise à disposition d'un terrain communal. Convention.**

Le Conseil,

A l'unanimité ;

ADOpte la convention de jouissance limitée à titre gratuit ci-annexée.

#### **6/ Renouvellement des contrats de collectes en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés.**

Le Conseil,

A l'unanimité ;

DECIDE de s'inscrire parmi les pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires du marché de collecte lancé par l'AIVE par appel d'offres général avec publicité européenne, et en conséquence :

- de faire sienne la décision d'attribution du Conseil d'administration de l'AIVE du 23 novembre 2018 attribuant le marché à la société REMONDIS selon les conditions de son offre ;
- de confier à l'intercommunale AIVE, pour la durée du marché, soit du 01/01/2020 au 31/12/2023, l'organisation de cette collecte, et de retenir le système « sac+sac » pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers (« matière organique » et « fraction résiduelle ») une fois par semaine pour l'ensemble du territoire communal du 01/01/2020 au 31/12/2023.

#### **7/ Emprunt Global 2019. Procédure. Décision.**

Le Conseil,

A l'unanimité ;

DECIDE :

- de traiter le marché relatif au financement par emprunt des dépenses extraordinaires de l'exercice 2019 conformément à l'article 6 du cahier des charges qu'il a adopté en séance du 31/07/2017, lequel prévoit la possibilité de demander des crédits complémentaires ayant le même objet dans une période de 3 ans suivant la conclusion du contrat initial, après consultation de l'adjudicataire du marché de base ;
- de solliciter Belfius Banque afin qu'il propose une nouvelle offre sur base des estimations d'emprunts reprises ci-après :

MONTANT	DUREE
750.000,00 €	20 Ans
200.000,00 €	10 Ans
50.000,00 €	5 Ans

CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente.

#### **8/ Intercommunale ORES ASSETS. Assemblée générale du 29/05/2019. Vote sur les points présentés à l'ordre du jour.**

*Monsieur Claude Legrand, membre du personnel de l'Intercommunale, se retire des débats durant l'examen du point.*

Le Conseil,

DECIDE :

a) D'approuver aux majorités suivantes, les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 29/05/2019 de l'Intercommunale ORES Assets srl :

A l'unanimité : Point 1 : Présentation du rapport annuel 2018 ;

A l'unanimité : Point 2 : Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 :

[2.1. Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;

2.2. Présentation du rapport du réviseur ;

2.3. Approbation des comptes statutaires d'Ores Assets arrêtés au 31 décembre 2018, et de l'affectation du résultat.]

A l'unanimité : Point 3 : Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2018 ;

A l'unanimité : Point 4 : Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat au cours de l'année 2018 ;

A l'unanimité : Point 5 : Constitution de la filiale d'Ores Assets en vue d'exercer les activités de « contact center » ;

A l'unanimité : Point 6 : Modifications statutaires ;

A l'unanimité : Point 7 : Nominations statutaires ;

A l'unanimité : Point 8 : Actualisation de l'annexe 1 des statuts : liste des associés ;

b) A l'unanimité, de mandater ses délégués, MM. Xhurdebise, Bairin et Henriet, Piette et Gustin, afin qu'ils rapportent à ladite Assemblée le résultat des votes intervenus ce jour.

c) A l'unanimité, de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et d'en transmettre une copie à l'intercommunale précitée.

### **9/ Intercommunale du Centre d'Accueil « Les Heures Claires ». Assemblée générale. Décisions.**

Le Conseil,

A l'unanimité ;

DECIDE de mandater :

- pour la majorité, M. Bairin, Mme Lignoul et M. Xhurdebise
- pour la minorité, Mme Margrève et M. Godefroid

afin de représenter la Commune aux assemblées générales de l'Intercommunale Centre d'Accueil « Les Heures Claires », jusqu'au 31/12/2024.

CHARGE Mme Lignoul et M. Godefroid de rapporter la présente délibération lors de l'A.G.E. du 14/06/2019 de l'Intercommunale précitée.

CHARGE le Collège communal :

- de veiller à l'exécution et à la transmission de la présente délibération à l'Association Intercommunale Centre d'accueil les Heures Claires, Avenue Reine Astrid 131 à 4900 Spa.
- de communiquer, à l'avenir, aux membres désignés, les convocations et autres documents utiles pour chaque assemblée.
- de verser l'intervention de la Commune de Trois-Ponts aux échéances fixées.

### **10/ Asbl "Relations Europe Trois-Ponts". Désignation des représentants.**

Le Conseil,

A l'unanimité ;

DESIGNE :

- pour la majorité, M. Henriet et M. Xhurdebise
- pour la minorité, Mme Margère et M. Godefroid

comme représentants de la commune au sein de l'asbl Relations Europe Trois-Ponts.

La présente sort ses effets jusqu'au 31/12/2024.

### **11/ Centre Médical Hélicopté Asbl. Comptes de l'exercice 2018 et budget 2019. Contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions.**

Le Conseil,

A l'unanimité ;

APPROUVE les documents déposés.

CHARGE le Collège communal de verser la subvention 2019 à l'ASBL Centre Médical Hélicopté.

### **12/ Aquawal. Convention de services 2019-2028.**

Le Conseil,

A l'unanimité ;

DECIDE de signer la convention de services 2019-2028 avec Aquawal.

CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente, et notamment de l'inscription du crédit nécessaire dans la prochaine modification budgétaire 2019 (+ 1200 €).

### **13/ Henri-Moulin. Echange et aliénation de parcelles communales.**

Le Conseil,

A l'unanimité ;

DECIDE d'aliéner les parcelles sises à Henri-Moulin, cadastrées 1ère division section A, n° 428/A (Devant le Moulin) et n° 593/C (Derrière le Moulin) pour une superficie totale de 89a60ca moyennant une opération d'échange à due concurrence entre ladite propriété communale et certaines emprises à réaliser dans la parcelle cadastrée 1re division section A n°593 e appartenant au riverain afin de rectifier certaines limites parcellaires et d'incorporer le tronçon privatif de la voie de desserte dans le domaine de la Commune de Trois-Ponts.

FIXE le prix de vente à 16 €/m².

CHOISIT le mode de vente de gré à gré sans publicité eu égard au caractère d'utilité publique de l'opération par rapport à la voirie communale de desserte.

INVITE le requérant à procéder au mesurage des emprises à réaliser.

DESIGNE la Notaire de Ville de Goyet pour instrumenter la vente.

CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente ainsi que des formalités d'usage.

**14/ Personnel. Statut administratif. Adoption. Décision.**

Le Conseil,  
A l'unanimité ;  
ABROGE toute version antérieure du statut administratif.  
ARRETE le nouveau statut administratif, tel que repris en annexe.  
CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente.

**15/ Personnel. Statut pécuniaire. Adoption. Décision.**

Le Conseil,  
A l'unanimité ;  
ABROGE toute version antérieure du statut pécuniaire.  
ARRETE le nouveau statut pécuniaire, tel que repris en annexe.  
CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente.

**16/ Personnel. Cadre. Adoption. Décision.**

Le Conseil,  
A l'unanimité ;  
ABROGE toute ancienne version.  
ADOpte le nouveau cadre tel qu'annexé.  
CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente.

**17/ Personnel. Règlement de travail. Adoption. Décision.**

Le Conseil,  
A l'unanimité ;  
ABROGE toute version antérieure du règlement de travail.  
ARRETE le nouveau règlement de travail, tel que repris en annexe.  
CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente.

**18/ Royal Syndicat d'Initiative Asbl. Contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions.**

Le Conseil,  
A l'unanimité ;  
APPROUVE les documents déposés par le Royal Syndicat d'Initiative asbl.  
DECIDE de verser le subside de 21.000,00€ prévu à l'article 56101/332-02 du budget communal 2019.  
CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente.

**19/ Maison de l'accueil et de l'enfance. ASBL Les Petits Pas. Désignation des représentants.**

Le Conseil,  
A l'unanimité ;  
DESIGNE :  

- pour la majorité : Mme Lignoul, Mme Maret, M. Bairin, M. Legrand, M. Henriët et M. Xhurdebise
- pour la minorité : Mme Margrève, M. Godefroid et M. Gustin

en qualité de représentants de la Commune au sein de l'ASBL Les Petits Pas.  
Le présente sort ses effets jusqu'au 31/12/2024.

**Séance à huis clos.**

Le Bourgmestre clôt la séance à 21h00.

Par le Conseil,

La Directrice générale a.i.,

V. Close

Le Bourgmestre,

F. Bairin